

5 février 2014

**Réponse du Conseil administratif à la pétition du 5 juin 2012:  
«Pour le maintien d'une ludothèque dans le quartier Jardins du  
Rhône/Ouches/Concorde».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-289 au Conseil administratif.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les pétitionnaires font part au Conseil administratif de l'expérience positive qu'a suscité la localisation d'une ludothèque temporaire dans les locaux de l'école des Jardins du Rhône. Leur demande de faire perdurer cette ludothèque est, dans ce contexte, tout à fait compréhensible. Aussi, une solution a été recherchée afin de répondre au souhait des signataires de la pétition.

La Ville a récemment professionnalisé les ludothèques et une évaluation du dispositif est en cours. D'ici la fin de cette analyse qui aboutira cette année, la Ville n'entend pas créer de nouvelle ludothèque municipale.

Par ailleurs, il existe déjà deux ludothèques dans le quartier, Saint-Jean et «1-2-3 ... Planète!», alors que d'autres quartiers sont dépourvus de telles institutions.

Cependant, la pérennité de cet espace a pu être obtenue à travers une solution alternative.

En effet, les locaux de l'ex-ludothèque, en partage avec le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, ont été mis à la disposition de l'association Tobogame, créée suite à la pétition. Cette dernière occupe les locaux depuis le 22 avril 2013 et assure le maintien des activités de l'ex-ludothèque.

Il s'agit donc d'un espace de jeux et non d'une ludothèque officielle.

Afin d'aider l'association à démarrer, 1000 francs de subvention lui ont été versés.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Esther Alder*